



**CONSEIL SYNDICAL
REGISTRE DES
DELIBERATIONS**

SEANCE DU : 18 DECEMBRE 2017

| | |
|---|--|
| <p>Référence du service : BUDGET : PG/PL/VM-06d</p> | <p style="text-align: center;"><u>Objet de la délibération</u></p> <p style="text-align: center;">AUTORISATION DU PRESIDENT A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER DES DEPENSES DE LA SECTION FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT POUR 2018</p> |
| <p><u>Etaient présents(es) (20)</u></p> <p>Philippe GRAS, Président</p> <p>André BRUNDU, Pierre GAFFARD-LAMBON, Jean-Jacques GRANAT, Jean-François LAURENT, Juan MARTINEZ, <i>Vice-Président(e)s présent(e)s</i></p> <p>Thierry AGNEL, William AIRAL, Jean-Pierre BONDOR, Laurent BURGOA, Jean-Baptiste ESTEVE, Michel FEBRER, Michel GABACH, Maurice MOURET, Nicole PERRAU, Jacky REY, Jean-Noël RIOS, Guy SCHRAMM, Gilles TIXADOR, Frédéric TOUZELLIER, Conseillers(ères) syndicaux(ales) présent(e)s</p> <p><u>Etaient représentés(ées) (11 pouvoirs)</u></p> <p>Laurent PELISSIER, donne pouvoir à Olivier PENIN ; Fabienne RICHARD, donne pouvoir à Gilles TIXADOR</p> <p>Nadine ANDREO, donne pouvoir à Jean-Jacques GRANAT ; René BALANA, donne pouvoir à Jean-Baptiste ESTEVE ; Marie-Reine DELBOS, donne pouvoir à Laurent BURGOA ; Jean DENAT donne pouvoir à Jean-Noël RIOS ; Richard FLANDIN, donne pouvoir à Pascal GOURDEL ; Marc FOUCON, donne pouvoir à Philippe GRAS ; Marie-Françoise MAQUART, donne pouvoir à Nicole PERRAU ; Bernadette POHER, donne pouvoir à Michel FEBRER ; Sophie ROULLE, donne pouvoir à Frédéric TOUZELLIER.</p> <p><u>Etaient excusés(ées), absents(es) (57)</u></p> <p>Bernard CLEMENT, Gaëtan PREVOTEAU, <i>Vice-Président(e)s absent(e)s</i></p> <p>Vincent ALLIER, Marie-Paule ARMAND, Joseph ARTAL, Sonia AUBRY, Jacques BONHOMME, Pilar CHALEYSSIN, Sylvie COMPEYRON, Ivan COUDERC, Robert CRAUSTE, Marianne CREPIN, Nathalie CREPIN, Jean-Paul CUBILIER, Alain DALMAS, Jean-Luc DESCLOUX, Gilles DONADA, Alex DUMAGEL, Alain DUPONT, Arthur EDWARDS, Eline ENRIQUEZ-BOUZANQUET, Marilyne FOULLON, Philippe FOURNIER-LEVEL, Jean-Pierre FUSTER, Maurice GAILLARD, Gérard GIRE, Pascal GOURDEL, Théos GRANCHI, Robert HEBRARD, Michaël MANEN, Antoine MARCOS, Guy MAROTTE, Pierre MARTINEZ, Pierre MAUMEJEAN, Vivian MAYOR, Jean-Claude MAZAUDIER, Michel MISSOT, Marielle NEPOTY, Olivier PENIN, Thierry PESENTI, Corine PONCE-CASANOVA, Bernard PRADIER, Thierry PROCIDA, Marie-France RAINVILLE, Jacky RAYMOND, Serge REDER, Olivier RIGAL, Catherine ROCCO, André SAUZEDE, Jean-Rémy SOLANA, Jean-Marc SOULAS, Joël TENA Jean-Michel TEULADE, Gilles TRULLET, Lucien VIGOUROUX, Joël VINCENT, Muriel VOLLE-ROGEL, Conseillers(ères) syndicaux(ales) excusé(e)s</p> <p style="text-align: right;">Sièges : 88 Membres en exercice : 88</p> | |

Monsieur Jean François LAURENT, Vice-Président du Syndicat Mixte du SCOT Sud Gard, rapporteur expose :

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 des communes et de leurs établissements publics ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2002-298-6 du 25 octobre 2002 portant création du syndicat mixte du S.CO.T. du Sud du Gard ;

Vu la délibération n° 2006-09-19-02 en date du 19 septembre 2006 arrêtant le projet du Schéma de Cohérence Territoriale du Sud du Gard ;

Vu la délibération n° 2018-04-03-02d approuvant le compte de gestion 2017 en date du 03 avril 2018 ;

Vu la délibération n° 2018-04-03-03d approuvant le compte administratif 2017 en date du 03 avril 2018 ;

Vu la délibération n° 2018-04-03-04d affectant les résultats de clôture de l'exercice 2017 du budget principal en date du 03 avril 2018 ;

Vu la délibération n° 2018-04-03-05d approuvant le budget primitif 2018 en date du 28 03 avril 2018 ;

Vu l'article L 1612-1 du CGCT : « *Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget. En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette* »

Considérant que le budget primitif 2019 sera voté au plus tard le 31 mars 2019 ;

Considérant qu'il est nécessaire que le syndicat mixte du SCOT sud Gard continue d'assurer son fonctionnement ainsi que la poursuite des travaux de révision ;

Considérant que le montant du budget d'investissement voté pour 2018 est de 157 755,01 €;

Considérant que selon l'article L1612-1 du CGCT autorise à mandater à hauteur de 25% x 157 755,01 € = 39 438,75 €;

Il est proposé d'autoriser le Président du Syndicat Mixte du Scot Sud Gard à engager des dépenses pour 2019 à hauteur de 25% du budget d'investissement 2016 dans l'attente du vote du budget primitif au plus tard au 31 mars 2019, conformément à l'article L 1612-1 du CGCT.

Le CONSEIL SYNDICAL après en avoir délibéré;

DECIDE, à l'unanimité

Exprimés : 30 (dont 11 pouvoirs)

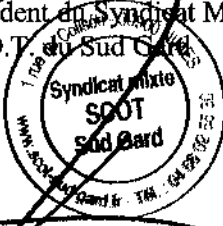
(Monsieur Philippe GRAS, Président du Syndicat mixte du SCOT Sud Gard, ne prend pas part au vote)

Pour :30..... Contre :0..... Abstention :0.....

ARTICLE 1^{er} : D'autoriser le Président à engager des dépenses pour 2019 à hauteur de 25% du budget d'investissement dans l'attente du vote du budget, répartis comme suit.

| COMPTE | | BP 2018 | Autorisation 25% |
|-----------------|--------------------------------|--------------|------------------|
| DEPENSES INVEST | | 157 755,01 € | |
| 20 | Immobilisations corporelles | | 39 438,75 € |
| 202 | Frais de documents d'urbanisme | | 39 438,75 € |

ARTICLE 2 : De charger le Président de l'exécution de la présente délibération.

Le Président du Syndicat Mixte
du S.CO.T. du Sud Gard

Philippe GRAS
Maire de Codognan
Vice-Président de Rhône Vistre Vidourle

PREFECTURE DU GARD
Reçu le
13 DEC. 2018
Bureau du Courrier